



INFO-LETTRE ÉTÉ 2021

MOT DU PRÉSIDENT

A tous les entraîneurs,

Bonjour,

Les membres du Conseil d'administration de votre association se réunissent à chaque mois par visio-conférence pour voir à la bonne gestion de votre corporation.

Au cours des derniers mois, nous avons fait de démarches afin d'améliorer la documentation au sujet des contrats des entraîneurs. Nous remercions tous ceux qui ont fourni des modèles de contrats. Un modèle général de contrat sera finalisé dans les prochaines semaines et vous sera envoyé. L'AENQ et la FNQ ont collaboré en semble pour produire ce document qui servira autant aux entraîneurs qu'aux administrateurs de clubs.

Un programme de parrainage régional sera mis en place à l'automne, 14 projets régionaux dont un minimum de un projet par région.

Nous avons mis à jour plusieurs politiques pour application lors de la saison prochaine.

Vous pouvez consulter les politiques de l'AENQ dans le [Cahier des documents administratifs et des politiques AENQ – 10 juin 2021](#)

Le budget 2021-2022 de l'AENQ a été approuvé sans augmentation de tarification.

Nous tiendrons notre assemblée annuelle par visio-conférence le 15 septembre à 19h00. Vous recevrez des informations dans les prochains mois. Il n'y aura pas de congrès de la natation cette année, ni de remise de méritas

Notre objectif est toujours de contribuer à la progression la natation québécoise en travaillant avec tous les entraîneurs et la Fédération de natation du Québec.

Bonne chance à tous les nageurs et entraîneurs pour les prochaines rencontres de l'été et félicitations à tous ceux qui ont des nageurs sélectionnés sur les équipes du Québec et Canadienne.

Bonne fin de saison

Alexandre Gendron, Président

c.c. : Sylvie Letarte, Antoine Khokaz, Pierre Lamy, Marc Daoust, Valérie Gosselin, Dominique Longtin, Bernard Charron.

Association des entraîneurs de natation du Québec

Notre Vision

Devenir un soutien majeur pour les entraîneurs québécois.

Une référence (être reconnu comme un soutien majeur au Québec)

Notre Mission et moyens offerts

Stimuler (congrès, colloques, séminaires, projets)

Développer (support, mentorat, parrainage, administration, formation, certification)

Professionaliser (code de conduite, comportement éthique)

Notre Raison d'être

Soutenir le développement professionnel de notre communauté

Assemblée générale annuelle de l'Association des entraîneurs de natation du Québec

L'assemblée annuelle de l'AENQ aura lieu le 15 septembre 2021 par visio-conférence. Vous recevrez la documentation dans les prochains mois.

Mise en candidature au conseil d'administration 2021-2022 de l'Association des entraîneurs de natation du Québec

Lors de l'AGA, il y aura élection de 3 entraîneurs pour un mandat de deux ans au Conseil d'administration de l'AENQ.

Un appel de candidature sera envoyé par courriel par le comité de candidature composé de M. Alexandre Gendron Président, Mme Sylvie Letarte et M. Antoine Khokaz complètent le comité.

Les membres actuels et la durée de leur mandat :

Alexandre Gendron (2020-2022)

Valérie Gosselin (2020-2022)

Sylvie Letarte (2020-2022)

Antoine Khokaz (2020-2022)

Pierre Lamy (2019-2021) poste en élection en septembre 2021

Marc Daoust (2020-2021) poste en élection en septembre 2021

Dominique Longtin (2020-2021) poste en élection en septembre 2021



Version 10 juin 2021

ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS DE NATATION DU QUÉBEC POLITIQUE DE TARIFICATION DES MEMBRES 2021-2022

Introduction :

- L'Association des entraîneurs de natation du Québec ayant opté pour un mode de gestion fondé sur un ensemble de politiques, il apparaît nécessaire de se doter d'une politique de tarification des membres.

But :

- Établir les encadrements entourant la tarification des membres afin de s'assurer d'être le plus équitable possible envers chacun de nos catégories de membres.

Période couverte par la tarification annuelle :

- 1^{er} septembre au 31 août suivant.

Tarification :

Selon le nombre de nageurs inscrits au 31 août 2021, au rapport du registraire de la Fédération de natation du Québec.

- | | |
|--|-------------------------|
| • Clubs civils avec 39 nageurs et moins : | 120,00\$ plus les taxes |
| • Clubs civils avec 40 à 79 nageurs : | 185,00\$ plus les taxes |
| • Clubs civils avec 80 à 99 nageurs : | 245,00\$ plus les taxes |
| • Clubs civils avec 100 nageurs et plus : | 315,00\$ plus les taxes |
| • Clubs qui ont uniquement des maîtres-nageurs | 120,00\$ plus les taxes |



Version 10 juin 2021

GUIDE DE PARRAINAGE RÉGIONAL DES ENTRAÎNEURS DE NATATION DU QUÉBEC

Introduction :

- L'Association des entraîneurs de natation du Québec ayant opté pour un mode de gestion fondé sur un ensemble de politiques et de guides, il apparaît nécessaire de se doter d'un Guide de parrainage des entraîneurs.

Buts :

- Établir les encadrements entourant le parrainage par région des entraîneurs des nageurs génériques, paralympiques et eau libre.

Le parrainage :

Le parrainage est une relation interpersonnelle de soutien, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle une personne d'expérience investit sa sagesse acquise et son expertise afin de favoriser le développement d'une autre personne qui a des compétences à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre.

Bénéfices du parrainage pour les entraîneurs parrainés :

- Augmentation de la satisfaction au travail;
- Favoriser l'apprentissage et le développement;
- Amélioration des habiletés interpersonnelles et de la performance
- Favoriser la réussite professionnelle.

Définition de parrain :

Le parrain est une personne d'expérience qui possède l'assurance et la sagesse qui l'incite à valoriser le transfert de ses acquis à d'autres personnes moins expérimentées. Elle est donc motivée et disposée à offrir ses compétences, ses connaissances et sa vision, afin de soutenir ce dernier dans la réalisation de ses objectifs personnels et professionnels.

Rôles d'un parrain envers l'entraîneur parrainé :

- Enseigner à l'entraîneur parrainé.
- L'entraîner à acquérir des habiletés précises reliées à la pratique d'un travail.
- Être un modèle.
- Conseiller sur toute question technique ou autre.
- Donner une rétroaction directe, utile et constructive.
- Le rassurer lorsque nécessaire.

Qualités habituellement rencontrées chez les parrains :

Il s'agit d'avoir de l'expérience, de savoir communiquer, d'avoir une attitude empathique, de démontrer du leadership et de la confiance en soi, être intègre, souple et engagé et être habile à susciter questionnement et la réflexion.

Définition de l'entraîneur en parrainage :

L'entraîneur en parrainage est une personne en quête d'accomplissement personnel et professionnel, motivée à utiliser les connaissances, les habiletés, les valeurs offertes par un senior, afin que soit facilitée l'atteinte de ses objectifs personnels et professionnels.

Caractéristiques habituellement recherchées chez les entraîneurs en parrainage :

- La volonté d'apprendre et de se développer.
- La capacité à exprimer ses besoins, ses attentes et ses interrogations.

- D montre une capacit  d'introspection.
- Un esprit ouvert.
- Accepte la r troaction et les conseils.
- Est responsable de son d veloppement de carri re.



Version 10 juin 2021

PROGRAMME DE PARRAINAGE R GIONAL - AENQ 2021-2022

L'Association des entra neurs de natation du Qu bec est fi re d'offrir un support financier   un certain nombre d'entra neurs qui cherchent   am liorer et d velopper leurs comp tences gr ce   une exp rience de parrainage avec un entra neur travaillant actuellement   un niveau sup rieur.

Buts :

- Donner la chance aux entra neurs de vivre des exp riences de parrainage avec des parrains qui ont amen  leurs nageurs   de plus hauts niveaux.
- Permettre aux entra neurs de parfaire leur formation appliqu e de fa on concr te.
- Implication des entra neurs chevronn s du Qu bec ou de l'ext rieur   agir comme parrain pour le d veloppement des entra neurs d sireux d'acqu rir de nouvelles connaissances et exp riences.
- Supporter l'implication des clubs et de la F d ration dans le d veloppement des entra neurs.

Fonctionnement :

- L'entra neur soumet un projet de parrainage **au plus tard le 31 novembre 2021**
- Le parrainage doit  tre d'un minimum de 3 mois avec le parrain avec une implication de 10 heures du parrain.
- Favorise les rencontres visioconf rences ou lors des comp titions.
- Le club endosse la demande de parrainage de l'entra neur et on souhaite une compensation financi re de la part du club afin d'encourager la formation de son entra neur.
- L'entra neur recrute, AUTANT QUE POSSIBLE, son parrain d'un des clubs de sa r gion.
- Le parrain ne peut pas provenir du m me club que le parrain .
- En cas d'incapacit  de trouver un parrain, l'AENQ pourra lui trouver un parrain de sa r gion ou de l'ext rieur de sa r gion.

- Un comité de l'AENQ doit donner son autorisation au projet pour obtenir la subvention pour le parrain et le parrainé.
- La subvention sera versée après qu'un rapport écrit satisfaisant ait été remis au CA de l'AENQ.
- Le rapport devrait inclure une évaluation préparé par le parrain.
- La réception des rapports se fait au plus tard 30 jours après la fin du projet.

Critères de sélection pour les projets :

Un entraîneur à temps plein d'un club de natation en règle avec la FNQ.

Un entraîneur certifié niveau 2 et plus.

Un entraîneur membre en règle avec l'AENQ et de CSCA.

Implication financière de 7 000\$ de l'AENQ :

L'AENQ offrira le support financier suivant pour chacun des projets de parrainages.

Un projet de parrainage par région excepté les 3 régions avec le plus de nageurs compétitifs au 31 août 2021 auront droit à un projet additionnel pour un deuxième club de la région.

Aide financière pour le parrain :

Un montant de 500\$ pour la durée de 3 mois du mandat. Un total de 10 heures minimum.

Aide financière au parrainé :

Aucune aide financière de l'AENQ, la compensation pourrait être venir du club afin d'encourager la formation de son entraîneur.

Aucun autre frais ne sera couvert par l'AENQ.

Sélection des projets retenus par région :

Un comité du Conseil d'administration de l'AENQ fera la sélection du projet. Le document de présentation le plus complet possible sera pourra favoriser votre sélection. La sélection des projets par le comité se fera dans les jours suivants le 1^{er} février 2022.

S'il y a encore des postes de parrainage à combler pour atteindre les 14 projets parce que les entraîneurs de certaines régions n'ont pas soumis de projet, le comité procédera par tirage au sort parmi les demandes en surplus reçues en respectant un maximum d'un projet additionnel par région et d'un seul projet par club.

Veillez faire parvenir votre candidature à :

Bernard Charron, directeur administration de l'AENQ

Courriel : bcharron@bell.net

Les demandes seront acceptées uniquement par courriel et un accusé de réception sera effectué par Bernard Charron dans les 24 heures suivants la réception.



Version 10 juin 2021

PROGRAMME DE PARRAINAGE AENQ 2021-2022

FORMULAIRE À COMPÉTER POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE PAR COURRIEL POUR LE 31 NOVEMBRE 2021

Informations requises :

Nom de l'entraîneur :

Club :

Courriel :

Cellulaire :

Numéro du PNCE de l'entraîneur :

Niveau de certification PNCE actuel :

Nom de votre région de la FNQ :

Complétez vos informations pour tous les items :

- a) Écrire vos expériences, motivations, intérêts, stages, camps, équipes QC et régionales, résumé de votre C.V. :
- b) Décrire les aspirations professionnelles au cours des prochaines années :
- c) Situation actuelle d'entraînement (âge, niveau, nombre de nageurs du groupe d'entraînement)
- d) Les objectifs de votre proposition de parrainage :
- e) Le parrain de votre région avec qui vous proposer de travailler et une brève explication sur la raison que vous avez choisi cette personne :
- f) Inclure une copie du courriel du parrain indiquant qu'il est capable de vous accueillir en parrainage.

- g) Indiquer si vous comptez continuer de communiquer avec votre parrain après votre expérience :
- h) Présenter un plan de ce que vous voulez réaliser avec votre parrain.
- i) Période prévue pour le parrainage :
- j) Une déclaration de soutien de votre club et sa contribution financière s'il y a lieu :

(Une copie d'un courriel de soutien de votre club est suffisante)

Veillez faire parvenir votre candidature à :

Bernard Charron, directeur administration de l'AENQ
Courriel : bcharron@bell.net



Version 10 juin 2021

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ENTRAÎNEURS 2021-2022

Introduction :

- L'Association des entraîneurs de natation du Québec ayant opté pour un mode de gestion fondé sur un ensemble de politiques, il apparaît nécessaire de se doter d'une politique de reconnaissance des entraîneurs.

But :

- Établir les encadrements entourant la remise des méritas afin de s'assurer d'un choix le plus équitable possible des récipiendaires selon les critères établis.

Procédures :

- Le choix des catégories et de ses récipiendaires doit être effectué selon les critères établis dans cette politique et révisés au besoin.

- Lorsque requis pour les besoins de remise de méritas dans diverses catégories, le directeur administration ou le responsable du dossier des méritas, consulte les membres du Conseil d'administration de l'AENQ ou le personnel technique de la Fédération de natation du Québec.
- Les membres du conseil d'administration doivent entériner les choix recommandés.
- Un entraîneur doit être inscrit au Congrès de la natation et avoir payé les frais d'inscriptions pour les conférences du vendredi ou du samedi pour participer à la soirée de remises des méritas de l'AENQ.
- Des bourses et des plaques sont associées à des remises de reconnaissance. L'entraîneur récipiendaire doit être présent, selon les règles énoncées ci-haut, pour recevoir la bourse, s'il n'est pas présent, uniquement la plaque lui sera envoyée.
- Des plaques sont associées à la catégorie équipe d'entraîneurs de clubs d'excellence. Pour cette catégorie au moins un entraîneur de l'équipe doit être présent pour recevoir la bourse. Le partage de la bourse à l'intérieur des équipes sera à la discrétion des entraîneurs de chaque équipe. Si aucun entraîneur du club n'est présent, uniquement la plaque sera envoyée à l'entraîneur-chef du club.

LISTE DES CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE

Méritas aux entraîneurs - Progression du nombre de nageurs

Une plaque sera présentée au groupe d'entraîneurs d'un club pour le meilleur pourcentage de progression du total des nageurs entre le 31 août 2021 et le 31 août 2022. Ce qui comprend les nageurs compétitif, non-compétitif, maîtres-nageurs, CEGEP et universitaire.

Bourse de 100\$ à l'entraîneur-chef présent et une remise de la plaque à l'entraîneur-chef avec son équipe d'entraîneurs lors de l'AGA de l'AENQ.

Il y aura quatre catégories :

300 nageurs et plus	151-299 nageurs
50-150 nageurs	1-49 nageurs**

**Le club doit avoir un minimum de 1 nageur au 31 août 2021 pour accéder à cette catégorie de méritas et la progression sera calculé sur l'augmentation du nombre de nageur.

Méritas aux entraîneurs – Graduation PNCE

Un Méritas sera remis aux entraîneurs pour une reconnaissance de sa graduation (certification) au niveau 2, niveau 3 et niveau 4 au cours de la dernière année.

Une plaque souvenir sera remise à l'entraîneur.

L'entraîneur présent recevra en plus une bourse de 100\$

Méritas aux entraîneurs – Records

Un Méritas sera remis aux entraîneurs pour reconnaissance de la performance de ses athlètes qui ont établis des records provinciaux, nationaux et mondiaux.

Un certificat sera remis à l'entraîneur avec la liste de tous les records de ses athlètes au cours de la dernière année.

Le record obtenu lors d'une rencontre universitaire sera au crédit de l'entraîneur universitaire et de l'entraîneur civil.

Le record obtenu par un nageur du Centre national sera au crédit de l'entraîneur du Centre national et de l'entraîneur du club civil.

L'entraîneur présent recevra en plus une bourse de 100\$ pour l'ensemble des records.

Méritas aux entraîneurs - Équipe d'entraîneurs de clubs excellence

Une plaque pour afficher au local du club ou sur la piscine pour les 5 premières positions.

Pour les positions 1 à 5, des bourses de 100\$ pour chacune des positions.

Un des entraîneurs du club doit être présent pour recevoir la bourse.

Le classement est établi par la somme des points cumulés avec les athlètes identifiés et la somme des points cumulés avec les rencontres identifiés ci-bas.

Pointage cumulés avec ses athlètes identifiés Excellence, Élite et Relève pour les nageurs génériques, paralympiques et eau libre.

Excellence 15 points, Élite 10 points, Relève 5 points.

Nageurs identifiés selon la dernière liste affichée sur le site de la FNQ avant le 30 juin 2022.

Pointage est établi par la somme des points cumulés pour chaque rencontre identifiée :

Coupe du Québec Senior 1 (Automne 2021) et Senior 2 (Hiver 2022)

30-28-26-24-22-20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3 et tous les autres 2 pts.

Coupe du Québec Junior (Mars 2022)

30-28-26-24-22-20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3 et tous les autres 2 pts.

Mini Coupe de l'Est et Mini Coupe de l'Ouest (Mai 2022)

20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et tous les autres 1 point.

Championnat québécois en piscine (Été 2022)

30-28-26-24-22-20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3 et tous les autres 2 pts.

Championnat québécois d'eau libre

20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et tous les autres 1 point.

Festivals par équipe :

Section 1 : 35-33-31-29-27-25-23-21 et tous les autres 20 points.

Section 2 : 30-28-26-24-22-20-18-16 et tous les autres 15 points.

Section 3 : 25-23-21-19-17-15-13-11 et tous les autres 10 points.

Section 4 : 20-18-16-14-12-10-8-6 et tous les autres 5 points.

Section 5 : 15-13-11-9-8-7-6-5-4-3-2 et tous les autres 1

RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICES DES ENTRAÎNEURS

Procédures :

- Une liste des entraîneurs actifs avec le nombre d'année d'expérience sera établie au cours de l'année et sera mise à jour à chaque année.

Critères :

- L'entraîneur doit être actif au cours de l'année précédente de la reconnaissance.
- L'entraîneur doit avoir été inscrit sur la liste des entraîneurs de Natation Canada l'année précédent de la reconnaissance. (Inscription en ligne de Natation Canada. <https://registration.swimming.ca/>)
- Une reconnaissance débute après avoir cumulé 20 ans de service
- L'ancienneté commence dans l'année où l'entraîneur a suivi sa première formation du PNCE ou des équivalences reconnues.
- Lorsque requis pour les besoins de plus amples informations, le directeur administration consulte les membres du Conseil d'administration de l'AENQ et le personnel de la Fédération de natation du Québec.
- Les membres du conseil d'administration doivent entériner la liste d'ancienneté établie.
- Une plaque souvenir symbolique sera remise à l'entraîneur doit être présent au Congrès de la natation. S'il n'est pas présent, la plaque lui sera présentée dans une autre occasion au cours de l'année.
- L'entraîneur doit avoir toujours respecté les règles d'éthiques et ne pas avoir été suspendu par l'AENQ ou Natation Canada ou la FNQ.

Reconnaissance pour l'année 2020-2021 (Les remises se feront à l'AGA de l'AENQ 2022)

Une plaque souvenir et un cadeau souvenir sera remis à l'entraîneur qui a cumulé 20 ans de service au 31 août 2021.

Une plaque souvenir sera remis aux entraîneurs qui ont cumulés 25^{ième} – 30^{ième} – 35^{ième} – 40^{ième} – 45^{ième} – 50^{ième} année de service au 31 août 2021.

Reconnaissance pour l'année 2021-2022

Une plaque souvenir et un cadeau souvenir sera remis à l'entraîneur qui a cumulé 20 ans de service au 31 août 2022.

Une plaque souvenir sera remis aux entraîneurs qui ont cumulés 25^{ième} – 30^{ième} – 35^{ième} – 40^{ième} – 45^{ième} – 50^{ième} année de service au 31 août 2022.

Note : Tous les entraîneurs de 20 ans et plus au 31 août 2020 ont déjà été honorés et reçu une plaque et un cadeau souvenir.

BUDGET AENQ 2021-2022

DESCRIPTION	Budget 2021-2022	Commentaires 2021-2022
REVENUS	Revenus 2021-2022	
Cotisation des membres	18 000,00 \$	Maintien de la tarification de la dernière année.
Colloque AENQ 2022	20 000,00 \$	Le projet de colloque 2022 débutera dans l'année financière 2021-2022, on prévoit les rev enus et dépenses qui seront à planifier pour ce colloque.
Commanditaires	0,00 \$	Pas de montant confirmé
Support CSCA	0,00 \$	Pas de montant confirmé
Autres rev enus	0,00 \$	Pas de montant confirmé
TOTAL REVENUS	38 000,00 \$	
DÉPENSES	Dépenses 2021-2022	
Colloque AENQ 2022	27 000,00 \$	Colloque organisé par AENQ Sept 2022 des frais seront engagés avant le 31 juil 2022
Développement professionnel (participation colloque national)	5 000,00 \$	Support aux entraîneurs seniors - critères à déterminer avec un maximum par entraîneur participants
Mentorat et parrainage	7 000,00 \$	14 projets de parrainage entraîneurs en région
Comité enseignements	2 500,00 \$	
Frais de déplacement	2 000,00 \$	
Administration	5 000,00 \$	
Développement professionnel (symposium)	2 000,00 \$	Symposium virtuel mai 2022 (4 conférences)
Honoraires professionnels	1 500,00 \$	
Informatique et conférence	1 000,00 \$	
Reconnaissance des entraîneurs	3 000,00 \$	
Affiliation FNQ	250,00 \$	
Frais de bureau	400,00 \$	

Frais administration Amelia	250,00 \$	
Taxes et permis	35,00 \$	
Frais de bancaires	150,00 \$	
TOTAL DES DÉPENSES	57 085,00 \$	
BALANCE	-19 085,00 \$	
En banque (prévision 31 juillet 2022)	3 454,30 \$	

[Cahier des documents administratifs et des politiques AENQ](#)

- Politique de tarification annuelle des membres (adopté le 10 juin 2021) – Page 2
- Guide de parrainage régional des entraîneurs de natation (adopté le 10 juin 2021) – Page 3
- Programme de parrainage régional des entraîneurs (adopté le 10 juin 2021) – Page 5
- Politique de reconnaissance des entraîneurs (révision 10 juin 2021) – Page 9
- Politique remise bourses aux entraîneurs pour certification niv 3 et 4 PNCE (adopté 25 jan 2018) – Page 13
- Politique de remboursement des dépenses (adopté le 27 avril 2017) – Page 14
- Code de conduite conseil d'administration et des comités de l'AENQ (adopté le 6 février 2019) – Page 15
- Règlements généraux AENQ (ratifié lors de l'AGA du 22 septembre 2017 révision 16 avril 2019) – Page 20
- Code de conduite professionnelle (ACEIN-CSCA-Décembre 2016) – Page 28
- Politique de discipline et plainte (ACEIN-CSCA-December 13, 2016) – Page 33
- Politique de résolution des différends (ACEIN-CSCA- August 17, 2015) – Page 37
- Politique d'appel / Appeal Policy (ACEIN-CSCA-August29, 2014) – Page 38

[FACEBOOK AENQ](#)

Nous sommes maintenant à plus de 500 membres. C'est une source d'information importante pour les entraîneurs. Nous y affichons les offres d'emplois, la formation PNCE et toutes autres informations pertinentes pour les entraîneurs.

Tous les entraîneurs devraient **SUIVRE** la page <https://www.facebook.com/AENQc/>

Nous y plaçons régulièrement les informations intéressantes sur la natation au Québec.

[GROUPE DE DISCUSSION & PARTAGE D'INFORMATIONS](#)

Le groupe de discussion & partage d'informations regroupe environ 250 entraîneurs.

<https://www.facebook.com/groups/1492652994323378/>

Site internet AENQ

www.aenq.ca

Formation PNCE

Bienvenue dans la plateforme d'apprentissage en ligne de Natation Canada (PAL)

LISTE DES PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS AUX MEMBRES (AENQ)

- Support financier pour des projets de mentorats.
- Support financier aux entraîneurs apprentis sur les équipes du Québec et équipe canadienne, le programme des activités sera établi en collaboration avec la Fédération de natation du Québec.
- Programme de reconnaissance des entraîneurs (certification, records nageurs, augmentation nageurs, classement excellence, classement provincial)
- Inciter tous les entraîneurs à suivre leur formation du PNCE et compléter leur certification niveau 2, 3 et 4.
- Participation à l'organisation du congrès de la natation afin de se rencontrer en début de saison et échanger avec des conférenciers.
- Organisation des cliniques pour les entraîneurs, en collaboration avec la Fédération de natation du Québec.
- Alimentation de la page Facebook et du Groupe de discussion & partage d'informations.
- Production Infolettre.
- Tenue du site internet à jour.
- Affichage de postes d'entraîneurs sur Facebook et site internet.
- Publication d'articles et des conseils aux entraîneurs.
- Mettre en place un entraîneur responsable par région, ce rôle aura comme mandat d'organiser des cliniques pour la formation des entraîneurs développement.
- Sensibiliser les entraîneurs au sujet de leur Code de conduite professionnel.
- Encourager la formation continue
- Conseils pour améliorer les interventions